

# La fondation de notre excellence mondiale

par Justin Mahabir et Jean-Olivier Bleau

La démocratie est une des plus grandes valeurs du Canada, mais où se passe la plupart des grandes décisions prises grâce à cette valeur fondamentale? Dans cet article, vous allez tout apprendre sur le fonctionnement de la Cour Suprême du Canada, une des places les plus importantes de tout notre pays. Établie en avril 1875, à Ottawa, la Cour Suprême du Canada est la plus haute cour de justice du pays. Sur 600 applications chaque année, la cour entend entre 65 à 85 appels. Celle-ci est composée de neuf juges. Le très honorable Richard Wagner,



juge en chef du Canada, l'honorable Rosalie Silberman, l'honorable Michael J. Moldaver, l'honorable Andromache Karakatsanis, l'honorable Suzanne Côté, l'honorable Russell Brown, l'honorable Malcome Rowe, l'honorable Sheilah L. Martin et l'honorable Nicholas Kasirer. Tous ces juges sont nommés par le gouverneur en conseil. Ils doivent remplir leur position de juge jusqu'à l'âge de 75 ans où ils pourront prendre leur retraite.

## L'histoire de la Cour Suprême

Cette histoire commence en 1875, plus de 100 ans après les tribunaux qui forment le Canada d'aujourd'hui. En 1869 et 1870, une loi est présentée au Parlement canadien visant la création d'une nouvelle cour et finalement le 8 avril 1875 la loi est adoptée. Au début, la cour naît dans des conditions peu favorables. Le premier juge en chef, l'honorable William Buell Richards, qui prend son serment le 8 octobre 1875. Les autres juges signent leur serment d'office au Sénat le 8 novembre 1875. Elle est constituée originellement de 6 juges, mais, plus tard, on le change au 9 d'aujourd'hui. En 1949, on impose que trois des neuf juges soient de Québec et trois autres que d'Ontario. Deux des provinces de l'Ouest ou du Nord canadien et un des provinces de l'Atlantique. Le 20 mai 1939, la Reine Élisabeth pose la dernière pierre de l'édifice actuel avec son mari, le Roi Georges VI. Après les retards de la Deuxième Guerre mondiale, la cour s'installe finalement en 1946 et entend son premier cas le 5 février 1946.



## Lerôle de la Cour Suprême du Canada

Le système judiciaire du Canada peut être vu en pyramide. Au bas de la pyramide se trouvent les cours municipales suivies par les Cours Suprême des provinces et territoires. La Cour Suprême est le haut de la pyramide. Celle du Canada est utilisée pour les cas non résolus par celles des provinces et territoires ou ceux de très haut profil. Elle a le rôle de défendre les droits et valeurs des Canadiens sur tout le territoire. La Loi sur la Cour Suprême et le Code criminel sont les documents où les juges les



plus puissants au Canada tirent leurs lois. Le Code criminel compte environ 2000 pages et, en addition à cela, celui de la Loi sur la Cour Suprême qui en compte 31 pages. Le Code criminel décrit une simple infraction jusqu'à la peine de prison pour un homicide. Il y comprend presque toutes les lois dans le pays à respecter et que la police applique. La Cour Suprême se réfère aussi à la constitution, à la Charte des droits humains et de nombreux autres documents reconnus

internationalement. La Cour Suprême montre un exemple au monde: comment la démocratie devrait être égale pour tout le monde et comment et montre son importance au Canada. Cette cour a d'en but de servir les Canadiens en tranchant la meilleure décision possible sur des questions de droit d'importance pour le public. Grâce à cela, elle aide à l'évolution des domaines des droits au Canada. La Cour Suprême doit toujours assurer l'uniformité, la justesse, l'évolution et l'interprétation de tous les principes juridiques pour pouvoir servir aux Canadiens.

## À la défense des Canadiens

La Cour Suprême défend nos valeurs fondamentales comme Canadiens. Elle défend nos droits comme des personnes libres et ce que notre pays a été fondé dessus. Une cour juste représente la démocratie, mais celle-ci donne aussi l'exemple à une meilleure démocratie à d'autres pays. Elle donne une image et de l'espoir à son pays. Principalement, elle donne de l'espoir aux Canadiens comme avec le cas de R contre Darrach. Ce cas a donné de l'espoir à un homme emprisonné, cause d'une agression sexuelle qu'il n'aurait supposément pas commise d'après lui. Dans ce cas, la Cour Suprême a entendu sa cause et l'a aidé, car le but de celui-ci est de défendre chaque Canadien avec la Charte canadienne des droits et libertés et les nombreux autres documents qui nous rendent fiers d'être Canadiens sans exception.

## Son utilité

Comme mentionné précédemment, la Cour suprême du Canada est la dernière cour d'appel de tous les autres tribunaux canadiens. Il a compétence sur les litiges dans tous les domaines du droit. Il s'agit notamment du droit constitutionnel, du droit administratif, du droit pénal et du droit civil. La Cour ne tient pas de procès, mais entend les appels de toutes les autres cours d'appel canadiennes. Elle vote des lois en actions ou vote pour ce qu'elle croit être la meilleure décision dans la situation. La Cour est située à Ottawa, mais peut faire des auditions par vidéoconférence et est ouverte au public pour assister aux auditions. La majorité des auditions sont enregistrées dans les deux langues officielles du Canada, l'anglais et le français. Cette cour tient trois sessions par an, et elle entend en moyenne de 65 à 80 appels par an. Chacune des sessions se passe en janvier pour la première, en avril pour la deuxième et la dernière en octobre et dure environ trois mois chaque. La décision est habituellement prise à la fin d'une séance pour donner aux juges le temps de parler ou d'écrire leur motivation pour avoir pris une certaine décision. Généralement, ces décisions ne sont pas unanimes. Même si la Cour Suprême a l'ultime décision et le contrôle du système judiciaire, les législatures provinciales et le Parlement fédéral peuvent abolir temporairement une loi mise en place en utilisant *la Charte des Droits et Libertés du Canada*. Le but de cette charte est de protéger les citoyens canadiens et leurs droits contre des actions. Alors, en résumé, la Cour Suprême est utilisée pour résoudre des problèmes non résolus au niveau provincial ou qui est de très haute importance.

## Des décisions qui nous ont changés

Durant son temps en service au Canada, la Cour Suprême a pris de grosses décisions. En 1982, la création de *La Charte des Droits et Libertés du Canada*. En 1988, elle révoque une partie d'une loi répressive mise en place par un gouvernement provincial, le droit de liberté et d'expression. Ceci s'intitule, le cas Ford contre le



Québec, où elle a bloqué une partie de la loi 101, car celle-ci obligeait que les signes commerciaux devaient être seulement en français. Elle a conclu que la loi 101 violait la liberté d'expression donnée par *La Charte des Droits et Libertés du Canada*. Régler à ce jour, mais nous affectent encore à ce jour. Celui qui a récemment fait un gros impact est arrivé en 2004. Savez-vous laquelle? Le 9 décembre 2004 la Cour rend une

conclusion que le mariage du même sexe est constitutionnel. Un grand nombre de lois qui forment ce pays passe par là. Malheureusement, on n'est pas parfait, alors nos problèmes passent par la même place.

## Une position honorable

Il ne faut pas oublier que les juges devront être appelés: Honorable Monsieur/Madame le Juge pour les juges et très honorable Monsieur/Madame pour le juge en chef du Canada. Ceci est signe de respect envers eux. Ils portent habituellement des robes de soie noires ou rouges. Ils essaient toujours de faire le meilleur choix pour le peuple à la fin du jour.

Elle est là pour rendre le Canada un meilleur pays. Du bon ou du mal, le cas pourrait passer par là. À l'égalité jusqu'à répondre au problème climatique qui nous trouble présentement. Elle ne dormira jamais, puisque rendre le Canada une meilleure place est un travail qui n'en finit pas et la Cour Suprême y sera toujours là pour nous protéger.